



Syndicat FO des personnels du Département du Haut-Rhin

100 avenue d'Alsace 68000 COLMAR

07.82.70.14.53

ATTENTION nouvelle adresse mail:
contact@fodpt68.fr



www.fo-publics-sante.org



**SE SYNDIQUER
POURQUOI ?**

FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS
ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE

LA SYNDICALISATION

La question de la syndicalisation est récurrente dans le monde salarial.

Se syndiquer, à quoi ça sert ? ... Il y a de moins en moins de syndiqués!

Les syndicats c'est ringard !

Qui n'a pas entendu ce discours ?

La situation des salariés est de plus en plus difficile : remise en cause des services publics, des statuts et des conventions collectives, des acquis et droits sociaux, perte du pouvoir d'achat, non respect des droits des salariés, conditions de travail de plus en plus dégradées, multiplication des licenciements, etc.

Celles et ceux qui prônent l'individualisme ou le « chacun pour soi » confondent volontairement libéralisme et liberté.

Le libéralisme économique, c'est la loi du plus fort.

La liberté, elle, ne se conçoit que reliée à l'égalité et à la fraternité, dans notre République.

Se syndiquer est un acte libre, volontariste et déterminé qu'effectue de plus en plus de salariés.

Cela suppose, pour les salariés, le droit fondamental de pouvoir s'unir pour être plus fort et se faire respecter.

Le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.

C'est le rôle du syndicalisme tel que le conçoit **Force Ouvrière**.

Bienvenue à Force Ouvrière



BULLETIN D'ADHÉSION

NOM:

PRENOM:

ADRESSE:

CODE POSTAL:

VILLE:

TELEPHONE:

MAIL:

GRADE:

FONCTION:

COLLECTIVITE:

DEPARTEMENT:

Avec la carte syndicale:

- ✓ Vous êtes adhérent de plein droit à l'association FO de défense des consommateurs (AFOC)
- ✓ Vous avez accès à la protection juridique
- ✓ Le montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts ou ouvre droit au crédit d'impôt à hauteur de 66%



POURQUOI UNE COTISATION ?

« L'indépendance syndicale Force Ouvrière, ce sont les adhérents qui l'offrent en assurant l'indépendance financière de leur organisation »



Adhérer à Force Ouvrière c'est un acte de responsabilité et de militantisme.

Acte de responsabilité car se syndiquer veut dire s'impliquer, prendre part à l'évolution des choses et chercher à influencer, à bâtir le rapport de force.

C'est refuser de se résigner.

L'individualisme pousse les salariés à croire plus en la démarche individuelle qu'en la force de regroupement.

Mais à l'heure où patronat et pouvoirs publics cherchent à remettre en cause l'existence même des acquis sociaux (sécurité sociale, retraites, statuts, code du travail, conventions collectives, etc.), le contrepoids syndical est plus que jamais indispensable : qui peut croire qu'un salarié isolé peut faire face à un employeur ?

Acte militant également car prendre sa carte en payant une cotisation, c'est participer à un mouvement, aider à construire une organisation solidaire en faveur des salariés de toutes générations. C'est contribuer à soutenir concrètement ses collègues, l'ensemble des travailleurs, dans la défense d'intérêts communs.

Pour ce faire, les militants doivent avoir de la rigueur, tant au plan personnel que professionnel, car la préparation et la défense des dossiers nécessitent des connaissances et le développement des compétences pour exercer au mieux leurs missions.

Bien souvent, c'est au contact d'un autre militant que l'on franchit le pas : dans le service, il parle avec passion de son engagement syndical et de la nécessité d'être encore plus nombreux.

Le syndicat c'est une ambiance, une convivialité, un esprit d'équipe, un esprit solidaire et une certaine faculté d'indignation assortie d'une authentique envie de mettre un terme à l'injustice. On apprend beaucoup en militant, on rencontre des personnes que l'on n'aurait jamais côtoyées.

Pour peu que l'on montre de l'intérêt à la chose il est possible de prendre plus de responsabilités.

C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la formation syndicale.

Bien sûr ce sont les actions nationales dont les médias parlent : salaires, conditions de travail, Sécurité Sociale, retraite, service public, emploi... mais c'est le travail quotidien sur les problèmes locaux qui constitue la part essentielle du rôle syndical.

Alors comme les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, il y a toujours de la place pour un militant de plus dans l'équipe.



QU'EST-CE QUE FO ?

Des femmes et des hommes libres, dans une organisation indépendante, ensemble pour acquérir une force leur permettant de se faire respecter, de défendre leurs droits et d'en obtenir de nouveaux.

Pour FO, un seul objectif : défendre et représenter les intérêts individuels et collectifs de tous les salariés.

C'est par l'action, la revendication, la négociation que l'on fait avancer les choses, pour tous et pour chacun.

Au sein de la Confédération Force Ouvrière, la Fédération des Services Publics et de Santé, couvre deux branches professionnelles : les salariés de la santé (publique et privée), les personnels des collectivités territoriales et des services affinitaires (publics et privés).

« Défendre et représenter les intérêts individuels et collectifs de tous les salariés »



La branche des services publics regroupe les personnels travaillant dans les collectivités ou structures suivantes :

Secteur privé ou public, 300.000 salariés :

- Logement social (habitat).
- Services des eaux.
- Services funéraires.
- Crédits municipaux.

Secteur public, 1,8 million de salariés (fonction publique territoriale) :

- Communes.
- Départements.
- Régions.
- Centres communaux d'action sociale.
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Communautés de communes.
- Communautés d'agglomération.
- Communautés urbaines.
- Centres de gestion.
- CNFPT
- Métropoles
- Départements et Régions d'Outre Mer



« Pour FO, le syndicat constitue la défense des intérêts moraux et matériels des salariés »

LIBERTÉ, DÉMOCRATIE, INDÉPENDANCE...

LE CONTRAT, L'ACTION, LES REVENDICATIONS...

L'INDÉPENDANCE SYNDICALE, PRINCIPE INTANGIBLE !

Pour Force Ouvrière, le syndicat constitue l'instrument privilégié de défense des intérêts moraux et matériels des salariés qui se regroupent en y adhérant volontairement et librement.

A Force Ouvrière, c'est en toute indépendance à l'égard des partis politiques, des gouvernements, du patronat, des religions et de tout autre groupement extérieur que le syndicat s'organise, s'administre et décide de ses positions, revendications et actions.

C'est pourquoi nos statuts mentionnent que le syndicat s'interdit non seulement toute discussion politique dans ses assemblées mais aussi d'adhérer à une quelconque organisation politique.

Chacun de ses membres est libre de faire, individuellement, ce qui lui convient.

A cet égard, le syndicat ne saurait donner une quelconque consigne de vote à l'occasion des scrutins politiques.

Le syndicat a vocation à regrouper tous les salariés quelles que soient leurs origines et leurs opinions. La démocratie syndicale, telle que nous la concevons et la pratiquons à Force Ouvrière, assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation.

Adhérents et militants sont farouchement attachés au respect de l'indépendance syndicale.



« Adhérents et militants sont farouchement attachés au respect de l'indépendance syndicale »



« Représenter les adhérents, les salariés, nécessite de définir des positions, des propositions afin d'établir un cahier de revendications »



LE SYNDICAT ET SES MILITANTS

Représenter les adhérents, les salariés, nécessite bien sûr de définir des positions, des propositions afin d'établir un cahier de revendications.

C'est pourquoi il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des femmes et des hommes pour les formaliser et les défendre.

Ce sont des adhérents qui s'investissent dans le syndicat en consacrant du temps et de l'énergie à l'organisation syndicale, son fonctionnement, ses missions.

On n'est jamais trop nombreux pour mener à bien toutes les actions nécessaires au fonctionnement du syndicat : collecter les cotisations des adhérents, recueillir les doléances, participer aux instances, C.T. , C.A.P. , C.H.S-C.T. , défendre les agents en commission de réforme, conseil de discipline, préparer les délégations à la direction, informer, rédiger les tracts, organiser les actions, aider les collègues qui rencontrent des difficultés professionnelles, etc.

Les militants n'agissent en aucun cas en leur nom propre mais sur la base du mandat qui leur a été confié par les adhérents.

Il leur est demandé en quelque sorte, de représenter les salariés et de leur rendre compte de leur action.

Quel que soit le niveau de cet engagement, il mérite du respect car il s'agit d'une démarche désintéressée, bénévole et généreuse d'autant qu'en acceptant cette responsabilité on s'expose souvent à la critique (justifiée ou non).

- ✓ C.T. : Comité Technique des collectivités et des établissements publics (CCAS, Caisse des Ecoles...) pour défendre les conditions de travail collectives des agents et se positionner sur l'organisation des services.
- ✓ C.H.S-C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (suite aux résultats des élections CT).
- ✓ C.A.P. : Commissions Administratives Paritaires des catégories A, B et C pour faire progresser les carrières individuelles des personnels.